
DIRECTIVE ADMINISTRATIVE

En vigueur le : 9 septembre 1998

Domaine : **PERSONNEL**

Politique :

Révisée le : 6 juillet 2005

HOMMAGE ET RECONNAISSANCE

ÉNONCÉ

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir appuie sa politique en matière de reconnaissance du travail du personnel, des élèves et des partenaires sur les valeurs exprimées dans sa mission: le respect de la personne et la promotion de l'excellence.

BUT

Le Conseil s'engage à reconnaître publiquement la contribution du personnel, des élèves et des partenaires.

À PRESCRIRE

Le Conseil s'attend à ce que la direction de l'éducation émette des instructions appropriées afin de mettre en place un programme ou des activités pour valoriser :

- a) les retraités et le personnel ayant plus de 25 ans de service ;
- b) les élèves, le personnel, les partenaires et les conseils d'école ; et
- c) tout individu qui se démarque au niveau du conseil, de la province ou du pays.

À PROSCRIRE

Le Conseil trouve inacceptable que l'on passe sous silence une contribution remarquable au rayonnement du Conseil de l'un des nôtres.